

COMMUNE D'ARCHAMPS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2021

Le six avril deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 31 mars 2021

Présents : RIESEN Anne, ZAMOFING David, BEN OTHMANE Solenn, HERLEMONT Nathalie, GIRONDE Christophe, CHENAUD Catherine, CHAREYRE Véronique, ZORITCHAK Gaëtan, CHARBONNIER Marc, PECH Adeline, BAUDRION Philippe, KHAROUA Cyril, LE SCODAN Aurore, BAUDET Maryse, Thiery DUSSETIER, DODE Florence, BOUQUET Ginette, RIVAIL Lucie, PFEIFLE Martin, BOLLIET Mikaël, SCHWOB Brigitte

Absents excusés : SILVESTRE Olivier, MEDDEB Montassar

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum était réuni, ouvre la séance à 20h15 en remerciant Mme Philippe de sa présence pour remplacer la DGS.

Désignation du secrétaire de séance :

Aurore LE SCODAN est désignée comme secrétaire de séance.

Lecture des pouvoirs :

- SILVESTRE Olivier a donné pouvoir à RIESEN Anne,

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire annonce l'arrivée dans le Conseil de Mme Schwob et lui souhaite la bienvenue suite à la démission de M. Laurent Kalonji de toutes ses fonctions, reçue le 29.03.

Délibérations prises

1. Vote des taux d'imposition 2021

David Zamofing explique que le Conseil municipal est appelé à délibérer pour fixer les taux d'imposition applicables sur le territoire de la commune. Les collectivités ne votent plus le taux de taxe d'habitation. Il est proposé de reconduire les taux 2020 pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

2. Cheminement piéton dans le cadre du nouveau groupe scolaire. Autorisation de déposer un permis de démolir au nom de la Commune

La réorganisation de la circulation piétonne est nécessaire dans le cadre du projet de nouveau groupe scolaire et pour cela, un cheminement piéton peut être créé le long de la maison Taponnier rue de la Mairie. La démolition concerne la grange seulement, en très mauvais état, avec un fort danger d'effondrement et permettrait d'élargir le passage au milieu d'un espace

vert pour arriver côté maternelle de l'école. Il est logique d'effectuer la démolition avant que les travaux de l'école soient terminés et deux mois d'instruction sont nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

3. Demande de subvention au Conseil départemental. Grange Tapponier, CTM, Club-House Tennis

Madame le Maire explique que le secrétaire de mairie itinérant nous a fait savoir que nous avons droit à des subventions pour ces constructions avant fin mars. Les subventions concernent les travaux de proximité. Aucun montant n'a encore été demandé..

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

4. Convention avec le CDG 74, pour l'année 2021, de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion 74 nous propose son aide pour les recrutements et en ressources humaines en général. Dans notre cas, le CDG a mis à disposition un secrétaire de mairie itinérant un jour en mars et un en avril pour pallier à l'absence de DGS. Le coût est de 450 euros la journée et 240 euros la demi-journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

5. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents saisonniers

David Zamofing rappelle que agents des services techniques sont en sous-effectif. Il est souhaitable de prendre du personnel saisonnier durant six mois d'avril à septembre. Il y a encore un poste vacant existant même si Anthony Perthuis est arrivé car il y a un agent en arrêt maladie depuis deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

6. Création de la commission municipale « finances » et élection du vice-président

David Zamofing rappelle que les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et la Présidente des commissions est toujours Madame le Maire. Les membres intéressés à faire partie de la commission sont David Zamofing, Cyril Kharoua, Solenn Ben Othmane, Marc Charbonnier, Gaëtan Zoritchak et Florence Dode.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

7. Création de la commission municipale « vie associative » et élection du vice-président

Christophe Gironde rappelle les missions de la commission à savoir entretenir des liens avec les associations et gérer l'attribution des subventions. Christophe Gironde, David Zamofing, Nathalie Herlemont, Mickael Bolliet, Ginette Bouquet, Brigitte Schwob et Maryse Baudet sont candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

8. Création de la commission municipale « travaux et aménagements » et élection du vice-président

Cyril Kharoua rappelle que le rôle de la commission est de gérer les travaux prévus pour le mandat sur la voirie et les bâtiments. La commission doit s'assurer que les marchés sont bien suivis et que les travaux sont bien effectués dans les temps et en lien avec le budget. Les membres candidats sont Cyril Kharoua, Olivier Silvestre, Mickael Bolliet, Florence Dode, Philippe Baudrion, Montassar Meddeb et Maryse Baudet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

9. Bail avec la société INFRACOS pour l'antenne-relais de l'église

David Zamofing rappelle que la commune met à disposition un local de 20 mètres carré dans l'église depuis 2006 à SFR pour son réseau de téléphonie ce qui permet à la commune de recevoir plus de 3000 euros par an. La convention actuelle est arrivée à échéance et doit être reconduite pour 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

10. Convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique avec les communes partenaires

Dans un but de déploiement des transports doux, Lucie Rivail rappelle que la CCG met à disposition 6 vélos pour trois communes qui seront stockés à Collonges et Natacha Philippe sera la référente en lien avec la CCG pour louer les vélos aux habitants. Il n'y a pas de critères d'éligibilité prévus à ce jour, et le service sera mis en place en mai. Les dossiers les premiers arrivés sont les premiers servis. Le service coûte à l'utilisateur 130 euros les 4 mois par personne. La communication est gérée par la CCG ainsi que la maintenance et assurance. Les communes doivent signer une convention avec la CCG d'où l'objet de la délibération. Sept communes participent. Cette action est tout à fait en cohérence avec le projet des élus d'Archamps de développer les déplacements à vélo dans le village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

David Zamofing s'est rendu au SMAG la semaine dernière, un permis de construire sera déposé le 23 avril pour modification au niveau du Centre de convention sur ArchParc.

Solenn Ben Othmane explique qu'à la commission petite enfance de la CCG de la semaine dernière, des attributions de places ont eu lieu et deux familles d'Archamps ont pu bénéficier de places en crèche dont une famille avec jumeaux.

Nathalie Herlemont explique qu'il y a eu un souci à propos de la commission accessibilité de la CCG. Nathalie Herlemont devait y aller avec Montassar Meddeb, mais aucune invitation ne leur est parvenue ni aucune explication de la part de la CCG.

Informations et questions diverses

Axes cyclables :

Cyril Kharoua explique le projet de mise en place de la piste cyclable Neydens - Croix de Rozon passant par ArchParc. Des discussions ont eu lieu sur ce projet avec la CCG pour tenter de le coupler avec d'autres projets communaux comme la passerelle, en vain faute de temps, et à cause de la complexité due à la présence de la route départementale. Il y a un point noir sur la traversée devant chez Monsieur Baudet car les voitures roulent vite. L'autre tracé proposé par Pierre-Jean Crastes est de prendre le chemin communal existant (tracé orange) dans les champs. Ce trajet est plus agréable, mais les agriculteurs disent ne pas avoir été concertés et sont contre ce tracé orange par peur de la confrontation avec les cyclistes. L'autre tracé bleu leur supprime de la surface de terrain mais ils préfèrent. Le tracé rouge semble exclu. Les tracés font donc grand débat, avec une forte inquiétude basée essentiellement sur le flux de voiture. Le tracé orange permet de prévenir et sensibiliser en amont davantage. Le tracé à travers champs est plus agréable même si à terme il y aura des constructions. Le choix du tracé va dépendre de sa fonction, le tracé orange étant préférentiel pour le loisir. L'objectif du projet semble être structurant vu les montants consacrés. La sécurisation sera faite à priori dans tous les cas. Des mottes de terre des engins agricoles peuvent aller sur la piste ce qui inquiète les agriculteurs. Face aux avantages et inconvénients de chaque tracé, les élus émettent un avis qui sera transmis à la CCG :

Préférence des élus sur le tracé orange au milieu des champs : 4 pour

Préférence des élus sur le tracé leu long nationale : 12 pour

5 abstentions

Démission de Monsieur Laurent Kalonji :

Suite à la démission de Laurent Kalonji de tous ses mandats, le poste de conseiller délégué (avec indemnité de 400 euros) est vacant. Madame le Maire invite les personnes désireuses de prendre sa place avec un investissement important, à se faire connaître sachant qu'une personne s'est déjà portée candidate. Nathalie Herlemont demande si le périmètre d'actions intergénérationnel, culture, CMJ, jeunesse et sports peut évoluer et Madame le Maire explique que oui mais alors les actions de Laurent Kalonji devront être redistribuées. Christophe Gironde explique qu'il n'est pas forcément nécessaire d'avoir quelqu'un de délégué au CMEJ mais Solenn Ben Othmane répond que c'est un vrai projet et qu'il est bien d'avoir un référent. Le futur DGS mettra en place la réglementation nécessaire à la mise en place du CMEJ. Les contraintes sanitaires ne sont pas propices à l'épanouissement de ce poste de conseiller délégué et la nomination peut tout à fait attendre quelque temps. Sur les projets culturels, les choses avaient commencé à avancer avec une convention entre les communes ABC et il faudra poursuivre. Laurent Kalonji travaillait beaucoup avec M. Bruno Falconnier. Les suppléants de Laurent Kalonji prennent le relais sur ses mandats au SMS, SEA etc.

Subvention au club de karaté

Le club a demandé une exemption de loyer pour 2001 vu les circonstances. Les élus ne souhaitent pas décider pour l'instant car ils ne savent encore ce que le club fera en juin pour le remboursement. L'idée est noble. Par souci d'équité il faudra faire attention que les autres associations ne soient pas lésées en cas d'exemption de loyer 2021 pour ce club. S'il y a connaissance d'associations en souffrance, il faut que Christophe Gironde fasse remonter l'information. Il est décidé de parler de cela en juin.

Marché alimentaire

David Zamofing explique que lors de la dernière réunion sur le marché, il a été proposé de mettre en place des animations pour mai juin septembre octobre, et de budgéter un montant de 5000 euros sur l'ensemble de ces mois (500 euros par animation avec animation tous les deux mois). Animations possibles : musiciens, acrobates, saxophoniste, cirque, jongleurs, conteurs. Les vendeurs sont pour les animations.

Le centre de vaccination

Il ouvre le 7 avril à 8h30 dans les locaux du centre de convention. Des soignants volontaires sont recherchés. Le pharmacien vaccine aussi.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22h.

Fait à Archamps,

Le 07/04/2021

Le secrétaire de séance

Aurore LE SCODAN



Le Maire

Anne RIESEN



